



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-83453>

Département(s) de publication : **13**

Annonce n° **25-83453**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Mairie d'Aix-en-Provence

Correspondant : VINCENT Jean-Louis, Maire Adjoint

Adresse : Place de l'Hôtel de ville, CS 30 715, 13100 Aix-en-Provence

Coordonnées :

Téléphone : 0442919650

Courriel : correspondre@aws-france.com

Adresse internet : <http://www.aixenprovence.fr>

Adresse internet du profil d'acheteur : <http://www.aixenprovence.fr/Consulter-Repondre-a-une-consultation>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : RESTAURATION D'UN TABLEAU D'EGLISE : GILLES GARCIN, LA VIERGE ET DES SAINTS

Lieu d'exécution : Aix-en-Provence, 13100 Aix-en-provence

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : L'opération de restauration vise une intervention d'urgence sur la peinture de Gilles Garcin, déclenchée à la suite de la dépose du tableau en raison de travaux dans l'Eglise de Puyricard où elle est conservée. Cette oeuvre est classée au titre des Monuments Historiques depuis le 20 septembre 1910. Le cadre a déjà été restauré, cependant, l'état de conservation et de présentation de cette oeuvre sont insatisfaisants. La restauration sera réalisée en principe par une équipe pluri - disciplinaire composée de restaurateurs spécialisés (pour la restauration du cadre, de la toile et de la peinture). La restauration aura lieu dans les locaux de la CICRP (Centre Interdisciplinaire de Conservation et de Restauration du Patrimoine), à Marseille, sur le suivi d'un Comité technique. Les prestations sont réglées par des prix forfaitaires. La durée d'exécution (qui se confond avec la durée du marché) est de un an. La date de démarrage est prévue en septembre/octobre 2025. Nota bene (rappel des dispositions du RC) : Une visite de l'oeuvre est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière. Aussi, les candidats souhaitant effectuer une visite du tableau, devront se rendre dans les réserves contrôlées de l'Atelier Tournillon à Sérignan du Comtat. L'aller-voir est à organiser par le candidat en prenant

contact avec l'Atelier Tournillon : 825 chemin des Roards ZA les garrigues du Rameyron 84830 Sérignan-du-Comtat Tél. 04 90 30 77 19 et en mettant en copie de toute demande de rendez-vous : Delphine Bastet bastetd@mairie-aixenprovence.fr 06 99 79 66 20. Les visites doivent avoir lieu avant le 18 août 2025 et du lundi au jeudi dans l'après-midi. L'aller-voir fera l'objet d'une attestation de visite à fournir parmi les pièces de l'offre

Refus des variantes.

Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

à compter du 15/09/2025 et jusqu'au 15/09/2026

Section 5 - Conditions relative au marché

Cautionnement et garanties exigés : Sans objet

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les

règlementent : Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : sur le Budget de la Ville d'Aix-en-Provence. Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires

de services : Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à

l'attributaire du marché. Conformément à l'article R2142-20 du Code la commande publique 2019, les opérateurs économiques peuvent se présenter sous forme de groupement conjoint ou de groupement solidaire : - le groupement est conjoint lorsque chacun des opérateurs économiques membres du groupement s'engage à exécuter la ou les prestations qui sont susceptibles de lui être attribuées dans le marché public, - le groupement est solidaire lorsque chacun des opérateurs économiques membres du groupement est engagé financièrement pour la totalité du marché public. Dans les deux formes de groupements, l'un des opérateurs économiques membres du groupement, désigné dans la candidature et dans l'offre comme mandataire, représente l'ensemble des membres vis-à-vis de l'acheteur et coordonne les prestations des membres du groupement. En cas de groupement conjoint, pour des raisons de sécurité juridique et financière, le mandataire doit être solidaire de chacun des membres du groupement à l'égard du pouvoir adjudicateur pour l'exécution du marché public

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature en complément de celles faites en français : français

Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

Autres renseignements demandés : Renvoi au règlement de la consultation

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 01/09/2025 à 12:00

Délai minimum de validité des offres : 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 2025-0049

Renseignements complémentaires : Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.aixenprovence.fr/Consulter-Repondre-a-une-consultation> Code NUTS : FRL04 Modalités d'ouverture des offres : Date: 01 sept. 2025 Lieu : Aix en Provence Marché périodique : NON Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :L'execution du marché est soumise à d'autres conditions particulières :Lieu(x) d'exécution sont les suivants : Le CICRP et l'Eglise de Puycard, à Aix-en-Provence (13100) Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Marseille, 31 rue Jean-François Leca 13235 MARSEILLE Cedex 2 Tél : 0491134813 Fax : 0491811389Mel : greffe.ta-marseille@juradm.fr Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Marseille, 31 rue Jean-François Leca 13235 MARSEILLE Cedex 2 Tél : 0491134813 Fax : 0491811389Mel : greffe.ta-marseille@juradm.fr Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.aixenprovence.fr/Consulter-Repondre-a-uneconsultation>. Le DCE est disponible uniquement par voie dématérialisée. La ville d'Aix-en-Provence attire l'attention du candidat sur le fait qu'il est de sa responsabilité de déclarer des coordonnées valides. L'adresse e-mail indiquée pour le téléchargement sera la seule adresse utilisée pour informer le candidat des éventuelles modifications et transmettre les compléments d'information lors de la consultation. En l'absence de la saisie d'une adresse électronique opérante, l'opérateur économique ne pourra se prévaloir à l'encontre de la ville d'Aix-en-provence d'un défaut d'information ou d'un défaut de formalité requise et des conséquences en résultant. Chaque transmission par voie électronique fera l'objet d'un accusé de réception. Le pli sera considéré "hors délai" si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites prévues. Si un nouveau pli est envoyé par voie électronique par le même candidat, celui-ci annule et remplace le pli précédent. Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. La transmission des plis sur un support physique électronique n'est pas autorisée. Les formats de fichiers acceptés par l'acheteur sont précisés dans le règlement de la consultation et sont rappelés lors du dépôt du pli sur le profil d'acheteur. La signature électronique des documents n'est pas exigée pour cette consultation

Section 14 - Informations complémentaires

Date d'envoi du présent avis à la publication : 22/07/2025